

TRIBUNAL JUDICIAIRE de TARBES

6 bis rue Maréchal Foch
BP 1326
65013 TARBES
Téléphone : 05.81.75.04.75

JUGEMENT

Minute n°: 13123

D'HABILITATION FAMILIALE GÉNÉRALE

Notification le :

- REPRÉSENTATION -

(Articles 494-1 et suivants du code civil)

N°R.G. : 22/A/00515 N°Portalis : DB2B-6-B7G-QD

Cabinet : 1

Hélène BORY Epouse JUNQUA

Audience non publique du juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles de TARBES, en date du 05 Janvier 2023,

Présidée par Ysaline VIALA, magistrat exerçant à titre temporaire, juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles, assistée de Aurore PEYROUTET, greffière ;

En l'absence du procureur de la République ;

Vu les articles 494-1 et suivants du code civil, 1211 et suivants du code de procédure civile ;

Vu la requête en date du 24 Août 2022 de M. Jean-Pierre JUNQUA tendant à l'ouverture d'une mesure de protection au profit de :

Mme Hélène BORY Epouse JUNQUA
née le 26 Avril 1946 à BARBAZAN DEBAT (65)
Demeurant 8 rue de la Liberté 65690 BARBAZAN DEBAT

Vu le certificat médical délivré le 22 Août 2022 par le Dr Philippe ABADIE, médecin inscrit sur la liste des médecins habilités à constater l'altération des facultés mentales ou corporelles prévue à l'article 431 du Code Civil, et les pièces jointes ;

Vu le procès-verbal d'audition de la personne à protéger en date du 22 novembre 2022;

Vu le procès-verbal d'audition de M. Jean-Pierre JUNQUA en date du 22 novembre 2022 ;

Vu la réponse de M. Frédéric JUNQUA, M. Laurent JUNQUA et M. Mathieu JUNQUA au questionnaire adressé par le greffe du juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles ;

Vu les courriers de M. Mathieu JUNQUA et de M. Frédéric JUNQUA en date du 22 novembre 2022 ;

Vu le courrier de M. Laurent JUNQUA en date du 29 novembre 2022 ;

Le jugement suivant a été rendu en ces termes :